

Séance du 25 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie sous la présidence de M. Jean-Paul COQUILLE, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. : Martine Letourneur, Mickaël Feuvrier, Nicolas Padois, Anne Molard, Christophe Krakus, Patrice Coutelle, Ingrid Caté.

Absente Excusée : Mme Solène Loyer

Absente : Mme Marion Marie

Mme Molard a été nommée secrétaire.

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 25 février 2022

2022-03-d1

Tarif assainissement 2023

Afin de prévoir le nettoyage et curage de la lagune, le conseil municipal décide d'augmenter progressivement le tarif assainissement.

Pour chaque logement raccordé ou susceptible d'être raccordé au réseau assainissement, à compter de la facturation 2023,

L'abonnement pour chaque facture sera de 25€, le tarif par m³ d'eau consommé sera de 0.90 €

(à compter de la facturation de septembre 2023 soit pour la consommation de septembre 2022 à septembre 2023)

2022-03-d2

Aménagement de sécurité rue Bourdon Durocher

Le conseil municipal a, par délibération du 8 juillet 2021, confié à l'ATESART l'étude d'aménagements de sécurité dans le bourg.

L'étude propose la création d'écluses rue Bourdon Durocher et la création d'un plateau Place Saint Gilles

Le conseil municipal à l'unanimité, valide pour l'année 2022, le projet de création d'écluses rue Bourdon Durocher estimé à 7 525 € HT soit 9 030 € TTC, autorise le Maire a déposer une demande d'aide au titre des amendes de polices et tout autre demande de subvention

2022-03-d3

Commission de travaux pour l'aménagement du lotissement

Le Conseil Municipal décide de créer une commission pour les travaux d'aménagement du lotissement de la Charmille.

Les membres de la commission sont : Jean Paul COQUILLE, Mickaël FEUVRIER, Nicolas PADOIS

2022-03-d4

Choix du Logo pour la commune

Le Conseil Municipal échange sur le choix du Logo pour la commune et décide de demander aux habitants qu'ils rencontrent quel est leur choix. Une affiche sera apposée à la porte de la Mairie et sur le site de la commune.

La décision sera prise fin avril en fonction des votes.

Eclairage public

Le conseil municipal donne son accord pour le devis d'intervention de l'entreprise ERS de 315€ pour la modification de la programmation de l'éclairage public.

Plantations

La plantation des rosiers par des membres du Conseil Municipal est programmée le 2 avril.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h30